

# **ANNEXE A**

**RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ  
EN ÉNERGIE D'UN ÉCART-TYPE**

# ANNEXE A

## RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE D'UN ÉCART-TYPE

### APPROVISIONNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS (TWh) (Scénario à + 1 écart-type du scénario moyen)

	<b>Année 2010</b>
<b>Besoins visés par le Plan</b>	<b>179,0</b>
+ Impact de l'aléa global sur les besoins (1 écart-type)	4,4
<b>Besoins d'un scénario de demande plus élevée</b>	<b>183,4</b>
- Volume d'électricité patrimoniale (incluant les pertes)	177,3
<b>= Approvisionnement additionnels requis au-delà du volume d'électricité patrimoniale</b>	<b>6,1</b>
<b>Moins : Approvisionnements existants</b>	<b>3,1</b>
- TransCanada Energy	0,0
- Hydro-Québec - Base (note 1)	0,8
- Hydro-Québec - Cyclable (note 1)	0,7
- Contrats de biomasse	0,3
- Contrats d'éolien	1,4
<b>= Dépendance envers les marchés de court terme (note 2)</b>	<b>3,0</b>

Source : *État d'avancement 2009*

Note (1) : Après énergie différée.

Note (2) : Pour combler ces besoins, le premier moyen utilisé par le Distributeur consisterait à différer moins d'énergie dans le compte d'énergie différée.